

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

JOURNAL OFFICIEL

DES

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

Paraissant tous les Jedis à 3 heures du soir.

Matahiti 53.
N^o 42.

Te Uea a te Hau no te mau Haapao raa farani i Oteania

Mahana maha
20 atopa 1904.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):
 Intérieur—Un an... 18 fr. || Extérieur—Un an... 20
 id. Six mois... 10 » || id. Six mois... 11 »
 id. Trois mois... 6 » || id. Trois mois... 6 50
 Un numéro: 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

PRIX DES ANNONCES (au comptant):
 Les 20 premières lignes..... 50 c. la ligne
 Au-dessus de 20 lignes..... 25 d.
 Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

Décision allouant aux officiers de l'état civil aux Marquises une indemnité de frais de bureau.

Nominations, Mutations, Mouvements.

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis. — Concours pour deux emplois de commis de 3^e classe du Secrétariat Général.

Avis. — Soins médicaux aux personnes nécessiteuses.

Liste des passagers arrivés par le vapeur « Rotokino ».

Avis au sujet des testaments olographes.

Caisse agricole. — Achats de produits.

Mouvement commercial de Papeete.

Extraits des registres de l'état civil.

PARTIE OFFICIELLE

Gouvernement des Établissements français DE L'Océanie

DÉCISION allouant aux officiers de l'État civil aux Marquises
une indemnité de frais de bureau.

(Du 18 octobre 1904.)

LE GOUVERNEUR *p. i.* DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS
DE L'Océanie,

Vu le décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la colonie;

Vu les prévisions inscrites au budget du service Local pour l'exercice courant;

Attendu qu'il n'a pas été délivré, en nature, de fournitures de bureau aux officiers de l'état civil des îles Marquises qui ont dû pourvoir à leurs frais aux besoins du service,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. Il est alloué aux officiers de l'état civil des îles Marquises une indemnité annuelle pour frais de bureau de *vingt-deux francs cinquante centimes*.

Art. 2. La présente décision, qui aura son effet à compter du 1^{er} janvier 1904, sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 18 octobre 1904.

HENRI COR.

MUTATIONS, NOMINATIONS, MOUVEMENTS

Par décision du Gouverneur en date du 8 octobre 1904, M. Thuret (Emile), greffier en chef des Tribunaux, est nommé Juge-Président du Tribunal de première instance de Papeete en remplacement de M. Guillier, détaché aux îles Marquises, et la décision du 13 août 1903 nommant M. Horville à ces fonctions est rapportée.

M. Vidal (Henri) est nommé provisoirement greffier en chef des Tribunaux de Papeete.

PARTIE NON OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DIVERSES

AVIS

En vertu des dispositions de la décision de M. le Gouverneur en date du 20 octobre 1904, un concours pour deux emplois de commis de 3^e classe du Secrétariat Général (solde d'Europe: 1,250 fr., supplément colonial: 1,750 fr.) aura lieu le 19 janvier prochain, à 8 heures 1/2 du matin, dans la salle du rez-de-chaussée du Palais du Roi.

Toutefois, les candidats admissibles ne seront commissionnés qu'après approbation du Département.

Le programme de ce concours et les conditions à remplir pour y prendre part sont indiquées à l'arrêté du 7 décembre 1901.

Les candidats pourront en prendre connaissance dans les bureaux du Secrétariat Général.

AVIS

FAAITE RAA

L'Administration informe le public que M. le docteur Louvau donnera des consultations gratuites aux personnes nécessiteuses, tous les jours, de midi à 2 heures à son domicile.

Te faaite atu nei te Hau i te taata'toa e e farii noa te taote tivira rao Louvau, i tonarautua fare, mai te taime ore, i te feia veve pohe ma'i, i te mau maha-na'toa, mai te hora 12 e tae roa 'tu i te hora 2 i te tape raa ra.

Liste des passagers arrivés par le vapeur "Rotokino" le 15 octobre 1904.

D'Auckland: MM. Bracken, Wigmore, Sharpe, Mc Alister, Ross, Estall. — *De Rarotonga*: Atau, Haio, Tui, Peter, Tu, Mate, Johnnie, Hosia, Kasia v. et 3 enfants, Miti. — *De Raiatea*: MM. Doty, Starley, M. Higgins et fils, M. et M^{me} Gady, MM. Fowler, Brotherson, Ellacott, Na, Teheteau, Rare, Barrier, Hureu, Nau, Willi, Lee Young, Julia, Mehau, Matau, Matau v., Tavae v., Ariatua, Mahuru, Verii, Vehauri v., Ani, Almran v., Taurei, Raru, Titi, Tevehea, Turu v. et enfant, Nahiu, Tematua, Tehau, Tehau v., Moenoa, Raiatea v., Ouma, Uuru, Ete, Ah-Que, Howa, Vainei, Johnnie, Vaka, Harena, Roumate, Tera, Pouru, Tori, Tehu, Toa.

AVIS

Afin d'éviter aux indigènes, les cas de nullité que l'on rencontre fréquemment dans les testaments olographes qu'ils font, le Chef du Service Judiciaire leur rappelle les dispositions de l'article 970 du Code Civil ainsi conçu :

« Le testament olographe ne sera point valable, s'il n'est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur ; il n'est assujéti à aucune autre forme. »

Ia ore te mau parau tutuu e papai hia e te taata tahiti ia riro ei mea faufaa ore, te faaite atu nei ia te Raatira no ni'a iho i ei mau ohipa Haava raa ia ratou i te mau vahii i titau hia e te rava 970 o te pueraa ture tivira no te reira; mai teie i muri nei :

« Eita te parau tutuu e mana mai te peu e aita te reira parau i papai taa'toa hia e tei pupu mar i ta'na ra faufaa na vetahi e aita oia i faaite i te tai'o o te mahana i papai hia i te reira, e aita oia i tuu i to'na ioa i raro a'e i taua parau ra ; aita e uati ra te papai raa i tau parau ra.

CAISSE AGRICOLE

AVIS

La Caisse agricole achète des colons agriculteurs les produits suivants :

Coprah, bien séché au soleil :

0 fr. 48 le kilog.

FAAITE RAA

E hoo mai te afata faaapu teie mau faufaa i muri nei, te afai hia 'tu e te feia faaapu :

Puha tauai maitai hia i te mahana :

0 f. 48 i te tirstarame hoe.

Mouvement commercial du Port de Papeete.

Du 26 septembre au 9 octobre 1904.

NAVIRES ENTRÉS.

26 septembre. — Vapeur américain *Mariposa*, de 3,200 ton., cap. Rennie, venant de San Francisco ; 9 passagers : MM. Searby, Gau-

thier, Daubeneck, Christophory, Spanton, Chung-Sang ; Mmes Shaen, Squire ; M^{me} Hufsmidt. — Chargement : 165,410 kilos farine — 32,888 kilos riz — 1,680 kilos lait concentré — 11,495 kilos saumon en boîtes — 4,400 kilos oignons — 9,150 kilos pommes de terre — 13,606 kilos orge — 3,613 kilos blé — 4,320 kilos son — 13,501 kilos sel — 104 sacs et caisses légumes secs — 17 caisses poudre de levain — 3,000 briques — 17,127 kilos biscuits de mer — 1,830 kilos saindoux — 7,303 kilos saumon salé — 23 caisses chaussures — 12 rouleaux toile métallique — 5 caisses chocolat — 11 colis balais — 6 colis brouettes — 12 colis pâtes alimentaires — 49 balles foin — 23 colis verrerie — 33 colis légumes frais — 51 colis voitures et accessoires — 82 colis ferronnerie — 114 colis fruits frais — 28 caisses féculs diverses — 80 colis bardeaux — 31 colis drogues — 53 rouleaux cordage — 59 colis quincaillerie — 12 colis accessoires de photographie — 22 barils bière — 5 rouleaux cuir — 61 colis meubles divers — 27 barils vin — 10 colis aviron — 5 barils goudron — 8 balles étoupe — 3,378 kilos sucre raffiné — 4 caisses accessoires de bicyclette — 21 colis fruits secs — 22 sacs ciment — 11 colis fromage — 8 caisses vernis — 19 barils clous — 12 caisses aulx — 26 colis portes et fenêtres — 235 colis caisses démontées pour emballage de produits — 29 colis papier d'emballage — 6,169 kilos savon — 125 m. cubes bois de construction — 4 caisses sauce — 1,360 kilos huile de schiste — 7 caisses peinture — 2 caisses whisky — 4 caisses ferblanterie — 3 caisses confiserie — 52 caisses conserves diverses — 226 colis marchandises diverses.

26 septembre. — Goëlette française *Harriet*, de 15 ton., patron Hutia, venant des Iles sous le Vent ; 1 passager : Papa. — Chargement : 19,000 kilos coprah — 30 paniers huitres.

26 septembre. — Goëlette française *Tahiti*, de 20 ton., patron Ch. Olsen, venant de Mataiea. — Chargement : 13,000 kilos coprah — 1,800 litres mélasse — 27 touques vanille — 4,000 cocos — 7,000 kilos cassonade.

28 septembre. — Goëlette française *Orohena*, de 20 ton., patron Temana, venant de Tautira. — Chargement : 3,500 kilos coprah — 109 sacs cocos secs — 40 touques vanille.

28 septembre. — Goëlette française *Moruroa*, de 37 ton., patron Maro, venant des Tuamotu ; 4 passagers : Ioane, Maave, Ete, Roo. — Chargement : 30,000 kilos coprah — 240 kilos porc — 1 cheval.

29 septembre. — Goëlette française *Tamarii-Moerai*, de 35 ton., patron Teamo, venant des Tuamotu, 8 passagers : Atitiri, Riri, Tamia, Tepaita, Arii, Aitiri, Namatua, Pitare. — Chargement : 34,000 kilos coprah — 1,525 kilos nacres.

29 septembre. — Goëlette française *Orohena*, de 20 ton., patron Temana, venant de Paea. — Chargement : 2,190 kilos coprah.

30 septembre. — Goëlette française *Tamarii-Tahiti*, de 140 ton., cap. Martin, venant des Marquises avec escales aux Tuamotu ; 29 passagers : J. Dexter, Mitchel, Bambridge, Robson, Rai, Poheuru, Teriitai, Tevairai, Mahuta, Parai, Tupiriano, Faatoa, Toteru, Ahune, Teheu, Tuaiava, Revatua, Tetuarere, Roua, Taua ; Mmes V. Martin, Taiapo, Tegahio, Taharia, Maraeteiva, Tahitua, Metuaparo, Terita, Teura. — Chargement : 12,350 kilos nacres — 89,000 kilos coprah — 700 kilos fungus — 1,200 kilos coton — 60 kilos cire — 1,500 kilos bois de santal — 30 kilos saindoux — 6 touques charbon — 76 porcs — 1 jument — 1 chèvre.

3 octobre. — Goëlette française *Eclairer*, de 20 ton., patron Taufu, venant de Atimaono ; 1 passagère : Hina. — Chargement : 3,450 kilos coprah — 2,000 kilos patates — 174 kilos vanille — 2 stères bois à brûler.

4 octobre. — Cotre français *Marara*, de 8 ton., patron Tane, venant des Tuamotu ; 14 passagers : MM. G. Chapman, Tavi, Terii, Tupa, Peni, Rairere, Rii, Mauri, Avera, Roo, Petero ; M^{me} Aue, Terai, Tauira. — Chargement : 2,123 kilos nacres.

5 octobre. — Cotre français *Mareïura*, de 6 ton., patron Tuahine, venant des Tuamotu ; 1 passager : Tu a Marutaata. — Chargement : 4,500 kilos coprah.

6 octobre. — Cotre français *Rereamanu*, de 17 ton., patron Teuira, venant des Tuamotu; 3 passagers: Keauri, Hoarau, Hiripa, — Chargement: 9,000 kilos coprah.

7 octobre. — Goëlette française *Tahiti*, de 20 ton., patron Ch. Olsen, venant de Mataiea. — Chargement: 4,000 kilos coprah — 3,574 kilos cassonade — 3,574 kilos cassonade — 3,500 litres mélasse — 120 kilos vanille — 1 lot matériel Decauville.

7 octobre. — Cotre français *Tevairai*, de 12 ton., patron Teiva, venant des Tuamotu; 7 passagers: Hiti, Taumi, Tavi, Pufenua, Teaharoa, Ahu, Totai. — Chargement: 8,000 kilos coprah — 1 porc.

8 octobre. — Goëlette française *Orohena*, de 20 ton., patron Temana, venant de Moorea, avec escale à Tetiaroa: 8 passagers: MM. Searby, Doty, J. Adams, Teuru, Maehaa, Teuru, Maehaa, Turutini. — M^{lles} Adams, P. Drollet — 4,000 kilos coprah — 100 kilos poissons.

8 octobre. — Cotre français *Haamiti*, de 10 ton., patron J. Sommer, venant de Huahine; 1 passager: Matu. — Chargement: 4,000 kilos coprah — 65 kilos fungus — 30 kilos coton — 14 kilos nacres — 33 kilos cire d'abeilles — 3 carottes tabac.

8 octobre. — Cotre français *Rotoava*, de 14 ton., patron Smith, venant des Tuamotu; 4 passagers: Tagaroa, Temaruru, Tauhi, Marere. — Chargement: 11,000 kilos coprah.

8 octobre. — Cotre français *Tiaretaina*, de 6 ton., patron W. Blander, venant des Tuamotu; 8 passagers: MM. B. Chapman, J. Gibson, Mahutu, Pepe, Tua, Ouri, Tetua, Paona. — Chargement: 88 kilos nacres.

NAVIRES SORTIS

26 septembre. — Cotre français *Teecauahi*, de 6 ton., patron Teura, allant aux Tuamotu; 5 passagers: Oueu, Taefa, Tauhiti, Ani, Richmond. — Chargement: 900 kilos farine — 600 kilos saumon — 30 kilos cordage — 160 kilos cassonade — 60 kilos conserves de viande — 120 kilos savon — 1 lot marchandises diverses.

27 septembre. — Goëlette française *Toerau*, de 44 ton., patron Taupapa, allant à Rurutu avec escale aux Tuamotu; 13 passagers: MM. Ch. Brown, Roo, Taihoropua, Arii, Virihoia, Niua, Wilmot, Niua, Pai, E. Hall; M^{me} Teoa, Auraa, Varumarii. — Chargement: 310 kilos saumon en boîtes — 144 kilos biscuits de mer — 90 kilos huile de schiste — 96 kilos cassonade — 168 kilos savon — 31 kilos biscuits de dessert — 495 kilos farine — 1 m. cube 171 bois de construction — 42 kilos fer — 40 kilos goudron — 20 kilos huile de lin — 276 kilos cordage — 1 lot marchandises diverses.

8 septembre. — Goëlette française *Orohena*, de 20 ton., patron Temana, allant à Paœa. — Chargement: sur lest.

30 septembre. — Vapeur américain *Mariposa*, de 3,200 ton., cap. Rennie, allant à San Francisco; 26 passagers: MM. André, C. A. F. Ducorron, Robinson, Horville, Tancrede, Buck, Hortin, Gommelín, Coulon, Christopher, Non Afat, Wong-Pea Yan Koan, Wong-Tioi, Wong-Pea et 1 enfant, J. Layton, Tihoni, John, Franck Metua, Naa; M^{mes} André et 1 enfant, Hushmidt, Schaen, de Smidt. — Chargement: 15,522 kilos vanille — 291,256 kilos coprah — 61,730 cocos — 1,378 kilos biches de mer — 24 caisses fruits frais — 11,123 kilos nacres — 1 lot produits divers.

1^{er} octobre. — Goëlette française *Harriet*, de 15 ton., patron Hutia, allant aux Iles sous le Vent. — Chargement: 4,500 kilos farine — 327 kilos riz — 180 kilos biscuits de mer — 320 kilos peinture — 395 kilos conserves diverses — 5,121 mètres tissus divers — 142 kilos pommes de terre — 150 grosses allumettes — 50 kilos oignons — 2 m. cubes 567 bois de construction — 96 kilos lait concentré — 220 litres vin — 600 kilos savon — 1 lot marchandises diverses.

3 octobre. — Goëlette française *Roberta*, de 108 ton., cap. V. Martin, allant aux Tuamotu; 7 passagers: MM. Marcadet, Sarciaux, C. Johnston, Estall, Piriga, Pakeke; M^{me} Johnston. — Chargement: 8,505 kilos farine — 2,070 kilos biscuits de mer — 3,383 kilos cassonade — 1,133 kilos riz — 1,740 kilos bœuf en boîtes — 810 kilos

saumon en boîte — 192 kilos viande salée — 220 kilos sardines à l'huile — 72 kilos beurre — 84 kilos légumes secs — 203 kilos ignames — 64 litres bière — 15 litres absinthe — 120 litres rhum — 501 litres vin — 65 kilos oignons — 359 kilos pommes de terre — 268 kilos café — 65 kilos confiture — 66 kilos lait concentré — 126 kilos légumes en boîtes — 30 litres huile d'olive — 225 kilos sel — 124 kilos saindoux — 134 kilos conserves diverses — 41 grosses allumettes — 167 kilos tabac — 30 kilos peinture — 840 kilos huile de schiste — 1,170 kilos savon — 11 kilos ligne de pêche — 269 kilos clous — 144 kilos huile de lin — 444 kilos cordage — 1,154 mètres tissus divers — 400 kilos ciment — 360 kilos tôle galvanisée — 1 lot marchandises diverses.

4 octobre. — Goëlette française *Taravao*, de 40 ton., patron Marcantoni, allant aux Tuamotu; 2 passagers: Marchal et Romeo. — Chargement: 1 lot marchandises non débarquées à l'arrivée.

5 octobre. — Goëlette française *Eclairneur*, de 21 ton., patron Taufa, allant aux Tuamotu; 1 passager: M. V. Gooding. — Chargement: 2,700 kilos farine — 720 kilos biscuits de mer — 225 kilos riz — 450 kilos bœuf en boîtes — 300 kilos saumon en boîtes — 550 kilos savon — 18 kilos sardines à l'huile — 145 kilos café — 24 kilos lait concentré — 105 kilos saindoux — 25 grosses allumettes — 1,502 kilos cassonade — 877 mètres tissus divers — 9 kilos ligne de pêche — 50 kilos beurre — 1 lot marchandises diverses.

5 octobre. — Goëlette française *Moruroa*, de 38 ton., patron Taaroa, allant aux Tuamotu; 1 passager: Tai. — Chargement: 3,150 kilos farine — 450 kilos biscuits de mer — 225 kilos riz — 832 kilos cassonade — 690 kilos conserves de viande — 64 kilos beurre — 172 kilos café — 150 kilos saumon en boîtes — 195 kilos sel — 442 kilos savon — 180 kilos huile de schiste — 110 kilos peinture — 113 kilos huile de lin — 1 lot marchandises diverses.

5 octobre. — Goëlette française *Orohena*, de 20 ton., patron Temana, allant à Moorea et Tetiaroa; 2 passagers: MM. J. L. Doty, Searby. — Chargement: 225 kilos farine — 135 kilos riz — 3,000 briques réfractaires.

7 octobre. — Goëlette française *Tahiti*, de 20 ton., patron Ch. Olsen, allant à Moorea; 1 passager: M. Lynch. — Chargement: sur lest.

8 octobre. — Goëlette française *Orohena*, de 20 ton., patron Temana, allant aux Iles sous le Vent; 7 passagers: MM. J. Doty, Searby, Roo, Tavae, Ete, Scott; M^{me} Scott. — Chargement: 112 kilos riz — 7 kilos bleu pour linge — 588 mètres tissus divers — 700 sacs vides.

ANNONCES

AVIS

Des représentants sont demandés :

- 1^o Par la librairie HACHETTE, à Paris;
- 2^o Par la Maison A. VALNY, établissement de produits réfractaires et de cornues à gaz, à Bollène (Vaucluse).

Les personnes qui voudraient représenter ces deux Maisons sont priées de se mettre en relations avec elles.

“Union Steam Ship Company”
expédiera—

LE VAPEUR “TAVIUNI”
Pour Raiatea, Rarotonga et Auckland, transbordant pour
Sydney et tous ports de Nouvelle-Zélande —
Vendredi, 11 novembre 1904

MAXWELL CIE.
Gérant,
Quai du Commerce

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE

Extrait des Registres de l'Etat Civil

Archipel des Gambier.

1^{er} semestre 1904.1^o NAISSANCES

NOMS ET PRÉNOMS	DATE	SEXE	DISTRICT	OBSERVATIONS
Téhonitio Guilloux,	21 février	masculin	Rikitea	
Pakaiti Arakiko,	8 mars	id.	id.	
Temamatââ a Mataitai,	28 avril	id.	id.	
Temanu Esheha, Maihea a Kuranui,	13 février	id.	Taku	
Pènei a Faatefa,	7 avril	féminin	id.	
Matavai Tefau a Temaihuki,	10 id.	masculin	id.	
Teakarotu Silvestre,	1 ^{er} mai	id.	id.	
Eria Keremano,	4 janvier	id.	Akamaru	
Makario Tautu Louis,	7 avril	id.	id.	

2^o DÉCÈS

NOM DU DÉCÉDÉ	AGE	ETAT CIVIL	DATE	DISTRICT	OBSERVATIONS
		Epoux de ... Veuf de ... ou célibataire	DU DÉCÈS		
Mariu a Tefakahine,	9 ans	Célibataire	25 janvier	Rikitea	
Putai, Augustin,	6 ans		15 avril	id.	
Paeamara Kapuratia,	51 ans		19 id.	id.	
Tuhiatua, Véronique a Tapakia,	6 jours		1 ^{er} janvier	Taku	
Matetamaiti, Tepano,	37 ans	Epoux de Tekopunui, Henriette	14 avril	id.	

3^o MARIAGES

NOM DE L'ÉPOUX	NOM DE L'ÉPOUSE	DATES	ILE	OBSERVATIONS
Mamatui Theophile,	Teakarotu Karara,	13 janvier	Rikitea	
Guilloux Arakiko,	Kota, Purakauke,	13 avril	id.	
Roapamoa Rapaere,	Matakura Karara,	15 id.	id.	
Moearo a Maihuri,	Rautiare a Etaui,	12 id.	Taku	
Teakarotu a Faraire,	Teuritua a Puaiho,	12 id.	id.	
Teruhi Teophile,	Fagu Helena,	28 id.	id.	
Tetumu Kapiriera a Gariki,	Maru Tefauragi,	28 id.	id.	
Pai Tahuka Dominiko,	Mahera Jeanne,	3 mai	id.	
Jean Tarava Huriaau,	Véronique Mahiti,	31 mars	Akamaru	